

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2019

* * * * *

Convocation du Conseil : 02 Septembre 2019

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 09 Septembre 2019 à 18 Heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet 2019 - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ *Approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour la signalisation - Zone pavillonnaire du « Bois Blondot »* : ♦ *Nouvelles conditions financières concernant l'acquisition des lots* - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, CHATEAU, Mme DROUILLARD, MM. CHANUDET, GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER.

EXCUSES : MM. DEVOS, PETIT, ISOLA, Mme BOURLOT, Mme AUDOUX, M. GONZALEZ.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA SIGNALISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

D'ADHERER au groupement de commandes portant sur la signalisation routière (verticale, horizontale, pose et mise en œuvre).

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement ci-annexée, qui en définit ses modalités de fonctionnement ainsi que son périmètre,

DE DETERMINER les besoins en optant pour les lots ci-après :

Lot	Intitulé des lots	Lots pour lesquels la Commune souhaite adhérer
1	Signalisation routière verticale	X
2	Signalisation routière horizontale	X
3	Mise en œuvre de la signalisation	X

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer :

- la convention constitutive du groupement selon le projet ci-annexé, qui en définit ses modalités de fonctionnement ainsi que son périmètre, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- tous documents liés à l'aboutissement de ce projet,
- les bons de commandes dans le cadre de l'exécution des accords-cadres conclus par le groupement de commandes, au fur et à mesure et à hauteur de ses besoins propres.

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (ou son représentant) en sa qualité de représentant du coordonnateur à :

- signer les éventuels avenants à venir (sans incidence financière) à la convention constitutive,
- recourir à la technique d'achat de l'accord-cadre, à procéder à leur préparation et à leur passation ainsi qu'à leur exécution dans les limites définies par la convention de groupement.

Ces accords-cadres d'une durée maximum de 4 ans seront à bons de commandes avec mini et maxi définis par lots lors de la consultation et attribués à l'issue d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert lancée en application du Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L2124-2, L2125-1 et R2162-2.

- relancer - dans le respect de la réglementation applicable en matière de commande publique - la consultation en cas de déclaration sans suite pour infructuosité d'un ou de plusieurs lots ou par toute autre raison d'intérêt général,

- signer et notifier pour le compte de la Commune les accords-cadres qui en découlent ainsi que les actes prévus dans le cadre de leur exécution au titre des missions confiées au coordonnateur du groupement.

**ZONE PAVILLONNAIRE DU « BOIS BLONDOT » :
NOUVELLES CONDITIONS FINANCIERES CONCERNANT
L'ACQUISITION DES LOTS**

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que 2 couples viennent de prendre des renseignements pour éventuellement se porter acquéreur de lots sur la zone pavillonnaire du « Bois Blondot ».

A la lumière des remarques, il semble que la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) de 2 000 € constitue un frein à la décision. En conséquence Mr le Maire propose au Conseil de revoir les conditions financières globales d'acquisition des lots.

Après une large discussion, le Conseil Municipal valide le principe de ramener la PFAC à 500 € et de porter à 1 500 € l'aide à l'installation d'une cuve enterrée.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **Projet éolien** : Mr le Maire rappelle au Conseil que le développement des énergies renouvelables relève de la compétence de l'intercommunalité. A ce titre, et pour mieux connaître les projets et en maîtriser la cohérence et la pertinence la commission énergie de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret propose l'instauration d'une charte qui s'imposerait à tous les acteurs voir particuliers et particulièrement aux opérations dans le domaine de l'éolien.

Mr le Maire commente le projet de charte et les engagements prévus des collectivités (Agglo et communes concernées) et des porteurs de projets dans les différentes phases ; charte qui devra faire l'objet des délibérations nécessaires dans les prochaines semaines.

Après discussion, le Conseil, Municipal approuve la démarche, la philosophie et le contenu de la charte.

Pour ce qui concerne le projet éolien de Glénic, qui est un des plus anciens sur le territoire au titre des ex-ZDE, le Conseil souhaite que celui-ci reste parfaitement identifié et qu'aucun amalgame ne soit fait avec des projets riverains, en particulier au moment des enquêtes publiques.

♦ **Rapport de la Cour des Comptes sur la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret** : Mr le Maire commente rapidement la synthèse de ce rapport aux membres du Conseil.

♦ **Manifestation Glénic'Arts** : Christine DROUILLARD fait le point sur l'avancement du dossier, Christian GIRARD assure les relations avec les exposants. Par ailleurs, sont confirmés le concert du dimanche 27 Octobre avec Vidolaï, la soirée « Au fil des contes » pour le jeune public le Jeudi 31 Octobre et la soirée jazz le Samedi 02 Novembre.

♦ **Travaux** : Gérard GASNET fait le point sur les travaux prévus au titre des intempéries d'une part et ceux traditionnels (revêtement, Point à Temps, fossés, ...)

AFFAIRES DIVERSES

♦ Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition du Judo Club de BONNAT de participer à l'opération « plantons 1 000 arbres en Creuse » compte tenu des délais imposés.

♦ Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Miche DEVOS a participé à une réunion du SDIC sur la Règlementation Générale de Protection des Données (RGPD). Des détails seront donnés à la prochaine réunion.

♦ David CHATEAU fait le point sur la rentrée scolaire.

♦ Christine DROUILLARD indique qu'une réunion du CCAS aura lieu le 27 Septembre pour déterminer le colis de fin d'année.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 07 Octobre à 18 H 30.

Le Maire,

Les Conseillers,